

Sommaire

Page 1

- Édito

Page 2

- 3 questions à Lysiane Fourquier
- Le CSE

Page 3

- Le point sur le prélèvement à la source

Page 4

- Au soutien
- To do List

Restez au contact

www.unipaar.fr



@UNIPAAR

UNIPAAR

13, rue Sainte-Ursule
31000 Toulouse
Tel : 07 86 58 66 29
contact@unipaar.fr

Responsable publication : Pierre Venayre

Rédaction et conception :
UNIPAAR

Édito

Présenter, Accompagner, Représenter

Faudra-t-il encore se présenter longtemps ?

Oui. Il faudra se présenter chaque saison aux Professionnels Administratifs et Assimilés. Se présenter c'est avant tout les rencontrer, les connaître et connaître leurs besoins.

Être là pour vous

La force de notre regroupement est la variété des profils qui le compose. L'un de nous a probablement rencontré une situation similaire à celle que vous rencontrez. Nous sommes là pour nous aider les uns, les autres. Un simple échange téléphonique peut vous aider à prendre du recul sur une situation pour mieux envisager la suite.

Vous représenter

L'un des rôles de l'UNIPAAR est de vous représenter, vous les Professionnels Administratifs et Assimilés du Rugby. Notre affiliation à la CFDT nous permet notamment d'être intégré aux discussions au niveau du dialogue social de la branche sport. De part cette affiliation, nous participons aux nouvelles élections des représentants du personnel (Comité Social et Economique - CSE). Nous sommes votre interlocuteur direct ; et, au même titre que Tech XV et Provale, nous serons l'interlocuteur de votre employeur si une situation se présente.

Ce travail de représentation sera plus important en tissant un lien fort entre vous et votre regroupement. Nous allons donc mettre en place un réseau des correspondants.

Représentez-vous

Dans de nombreuses structures, les élections CSE sont organisées. Vous pouvez vous présenter et participer au dialogue social dans votre club ou institution. Les élections et le rôle des élus CSE feront l'objet d'un numéro complet pour décembre 2018.

Si vous voulez participer au dialogue social de votre entreprise : agissez !

Pierre Venayre
Président de l'UNIPAAR

A l'heure de finaliser ce numéro, nous avons appris la disparition d'Audrey Belain, Directrice administrative et financière du Biarritz Olympique Pays Basque. Nos pensées vont à sa famille, à celle du club ainsi qu'à l'ensemble des personnes l'ayant côtoyée depuis tant d'années.

Ils nous soutiennent



3 Questions à... **Lysiane Fourquier** Trésorière de l'UNIPAAR

Quel est ton parcours professionnel ?

Je suis arrivée à l'USAP il y a vingt-six ans. A l'époque, je venais d'une grande entreprise, et j'ai choisi le club pour l'esprit "rugby". J'avais l'impression d'entrer dans une famille. J'ai assisté à la naissance du professionnalisme et tout s'est démultiplié depuis. Maintenant, je suis au service contrôle de gestion.

Tu as été l'une des pièces maîtresses de la création de l'UNIPAAR, peux-tu nous expliquer la démarche ?

Bien que nous en parlions chaque année, je crois que l'élément déclencheur a été un repas lors d'une réunion à Paris où les esprits se sont un peu échauffés... Du coup, je me suis engagée à avancer dans le dossier. Je me suis renseignée sur la marche à suivre auprès d'avocats, et j'ai contacté les membres du SNAAF qui ont été vraiment très sympas et m'ont donné des conseils très utiles. Malheureusement, c'était un dossier très lourd pour une personne seule et en travaillant ce n'est pas facile. Marion a repris le flambeau, la suite vous la connaissez.

As-tu déjà été affiliée à un syndicat avant l'UNIPAAR? Pourquoi t'investir dans l'UNIPAAR?

Bien qu'ayant toujours œuvré pour le personnel, je n'ai jamais été syndiquée. L'UNIPAAR, c'est différent. Nous représentons la famille du rugby, c'est important. Et j'estime qu'il est grand temps que nous soyons reconnus. Sans le sportif nous ne sommes rien, mais le sportif sans le back office n'existerait pas ! Et il faut que tout le monde en prenne bien conscience. Alors, restons soudés et ensemble nous pourrons écrire notre avenir.

Comité Economique et Social

C'est quoi le CSE?

Finis les DP, CHSCT et autres multiples instances représentatives du personnel, place au Comité Economique et Social (CSE). Le CSE né de la fusion de l'ensemble des instances représentatives du personnel.

Est-ce obligatoire dans toutes les entreprises ?

Le CSE doit être mis en place dans toutes les entreprises d'au moins 11 salariés d'ici le 1^{er} janvier 2020.

Comment faire pour devenir représentants du personnel au sein du CSE ?

Si vous souhaitez vous présenter sur une liste UNIPAAR, il suffit de nous contacter. Nous déposerons une liste UNIPAAR/CFDT dans les conditions fixées par le protocole électoral négocié entre l'employeur et les organisations syndicales représentatives. Au premier tour des élections, seules sont présentées les listes des syndicats.

Si vous êtes élu(e) UNIPAAR/CFDT, l'UNIPAAR reste votre interlocuteur. Il est également celui de votre employeur dans le cadre du dialogue social et des éventuels négociations/discussions pouvant avoir lieu.

Un point complet sur le rôle du CSE et des élus sera au sommaire de Côté Bureaux de décembre 2018.

Le point sur ...

Le prélèvement à la source

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est un sujet qui a été longtemps débattu en France. Il entre (enfin) en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Quels sont les revenus concernés par le prélèvement à la source ?

- Les salaires, pensions de retraite et rentes viagères ;
- Les bénéfices non commerciaux, bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles, revenus fonciers, pensions alimentaires et revenus de source étrangère.

Y-a-t-il une double imposition de ces revenus en 2019 ?

Non. L'imposition des revenus courants du « travail », perçus en 2018, est effacé. Un crédit d'impôt sera calculé automatiquement par l'administration fiscale sur la base de la déclaration des revenus 2018, effectuée au printemps 2019.

Quid des autres revenus ?

L'impôt sur les revenus suivants fera l'objet d'acomptes prélevés par l'administration fiscale :

- Les bénéfices commerciaux, non commerciaux et agricoles,
- Les revenus fonciers,
- Les pensions alimentaires,
- Les rentes viagères à titre onéreux,
- Les revenus de source étrangère imposables en France.

Prélèvement de l'impôt chaque mois : fin des déclarations annuelles ?

Non. Il faudra continuer à déclarer annuellement l'ensemble des revenus perçus. La déclaration permet de faire le bilan de l'ensemble des revenus, d'imputer des réductions ou l'octroi de crédits d'impôts.

L'employeur est-il le nouvel interlocuteur du salarié concernant l'impôt sur le revenu ?

Non. L'administration fiscale reste l'interlocuteur du salarié. Elle est également l'interlocuteur de l'employeur.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter la présentation et la Foire aux questions élaborées en collaboration avec Tech XV, Provale et l'UCPR en cliquant [ici](#).

Une question ?

Vous avez une question récurrente sur un point juridique ou un dispositif de votre convention collective ? Faites-le nous savoir pour un futur Point dans la newsletter. **Confidentialité garantie.**

Au Soutien Accompagnez-nous !

L'UNIPAAR, jeune regroupement du monde de rugby, construit actuellement son identité. Nous sommes à la recherche de nouveaux partenaires. Actuellement à nos côtés :

Nos premiers soutiens :  

Nos génies de la communication : 

Nos spécialistes des adhésions : 

Vous voulez nous conduire aux quatre coins de France ? Nous rhabiller pour l'hiver (et pas seulement) ? ...

Contactez-nous pour discuter d'une future collaboration

UNIPAAR : 07 86 58 66 29 – contact@unipaar.fr

To do list

Attestation fiscale

Une seconde vague d'attestation fiscale sera envoyée d'ici fin décembre 2018. Les attestations fiscales sont transmises individuellement lorsque la cotisation est payée, soit après la dernière échéance pour les cotisations payées en plusieurs fois.

Tournée

A ce jour, nous avons échangé avec les Professionnels Administratifs et Assimilés de :

- 1 instance nationale et 4 Ligues régionales (ou équivalent) ;
- 25 Clubs professionnels ;
- 2 Clubs de fédérale 1 ;
- 1 syndicat de salariés.

La Tournée est toujours en cours. Elle reprendra en janvier 2019. Nous allons continuer à faire en sorte de nous déplacer pour rencontrer les salariés concernés. Nous pouvons également organiser des réunions téléphoniques si un déplacement n'est pas possible.

Plaquette et bulletin d'adhésion

En parallèle de la tournée, l'UNIPAAR a envoyé aux Ligues régionales, Maisons Ovale du Territoire et clubs de Fédérale 1, des plaquettes et bulletins d'adhésion à l'UNIPAAR. N'hésitez pas également à visiter [notre site](#).

Questionnaire anonyme

Afin de mieux connaître nos adhérents, nous élaborons actuellement un questionnaire qui sera transmis prochainement. Le but est de rassembler des premières statistiques (nombre d'années d'expériences, etc.) et connaître vos attentes et besoins. Les réponses seront traitées en toute confidentialité.